



Ma voisine a pris mes enfants en photo dans le jardin de ma mère

Par **Sassou00006**, le **01/08/2022 à 08:50**

Bonjour la voisine a pris mes enfants en photo dans le jardin de ma mère, ils étaient en maillot de bain dans la piscine, ils ont 6 et 10 ans et les a diffusé dans un groupe WhatsApp ou il ya tous les voisins environ 30 personnes et les a envoyé au syndic également ;
Je trouve cela inadmissible ; la cause ? Elle dit que la piscine est interdite
Quels sont mes recours merci d'avance

Par **Visiteur**, le **01/08/2022 à 11:52**

Bonjour
Que dit le règlement de copropriété au sujet de ces piscines ?

Par **Sassou00006**, le **01/08/2022 à 11:57**

Bonjour piscine acceptée sur la pelouse, ce qui est le cas et quand bien même cela ne justifie pas de prendre des enfants mineurs à moitié dénudés en photo et la diffuser sur un groupe de personnes

Par **amajuris**, le **01/08/2022 à 12:16**

bonjour, par lettre recommandée avec A.R. vous mettez en demeure votre voisine de retirer immédiatement les photos de vos enfants mineurs des réseaux sociaux. vous vous réservez le droit de déposer une plainte contre elle pour violation de la vie privée. voir ce lien officiel sur le droit à l'image et le respect de la vie privée. [droit à l'image et au respect de la vie privée](#) salutations

Par **Sassou00006**, le **01/08/2022** à **12:37**

Merci pour votre réponse précise